

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

DÉPÊCHES ET NOUVELLES.

Paris, 17 mars.

M. Cochin est mort hier soir, à 9 heures, en chrétien, comme il a vécu.

Le *Journal officiel* publie un décret qui réduit de 80,000 francs à 42,000 francs les pensions de M^{me} veuve Waleska et de M^{me} veuve Troplong.

On annonce que la commission des grâces a rejeté le pourvoi des condamnés à mort dans l'affaire des otages. Le jugement qui condamne Lisbonne à la même peine a été annulé par la cour de cassation, et Lisbonne est renvoyé devant un nouveau conseil de guerre.

M. Mottu a été mis en liberté sous caution; la caution aurait été fournie par M. Dorian, l'ex-ministre du gouvernement de la défense nationale qui a joué un rôle si singulier au 31 octobre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée a commencé la discussion du budget du ministère des finances. M. Thiers, qui passait *par hasard*, a entendu demander l'opinion du gouvernement. Il est entré, est monté à la tribune et a répondu à MM. Germain et Raudot, qui, au dire du Président, exagèrent beaucoup le déficit. La séance s'est terminée par l'ajournement indéfini des pétitions catholiques. M. Chesnelong a rappelé la promesse du ministre des affaires étrangères que ces pétitions seraient discutées le 16 mars; il a fait ressortir toute l'importance de la question et montre qu'un ajournement indéfini serait une violation du droit des nombreux pétitionnaires. Rien n'y a fait, et la gauche et l'extrême-gauche, appuyées par les *politiques* du centre droit, l'ont emporté sur la droite à une faible majorité. Les princes d'Orléans ont quitté la salle au moment où on allait procéder au vote.

LES COMMUNARDS

En Angleterre.

L'affiche suivante a été placardée sur les murs de Londres :

« Liberté, égalité, solidarité, fraternité. »

» ANNIVERSAIRE DU 18 MARS.

» La section fédérale française de l'Internationale de 1871 invite les démocrates de toutes les nationalités à assister à un meeting commémoratif qui aura lieu à..... le 18 mars 1872.

» Le citoyen DUPONT, ex-membre de la Commune. »

De nombreuses signatures suivent.

Cette audace a révolté les Anglais. Un journal de Londres, *Le Globe*, après avoir rappelé aux réfugiés français, qu'on a ouvert des souscriptions en leur faveur, leur reproche d'abuser de l'hospitalité qui leur est donnée en « invitant les gens sans aveu, sans foi ni loi, l'écume des rues, à venir se joindre à eux pour discuter les moyens à employer pour renverser les institutions sous l'égide desquelles ils ont trouvé aide et protection. »

SAUMUR

18 MARS.

A PROPOS DE LA LOI SUR LA PRESSE.

Nous recevons la note suivante, qui nous paraît assez originale, pour que nous lui accordions dans ce numéro les honneurs de l'insertion.

Un de vos derniers articles, intitulé *les Barbares*, sollicite une répression vigoureuse contre le journalisme qui démoralise et corrompt le peuple. Sans vous désapprouver le moins du monde et sans dire que vous avez tort, laissez-moi, s'il vous plaît, monsieur le Rédacteur, développer une opinion, qui m'est toute personnelle.

Si j'étais un Victor Lefranc quelconque, appelé à donner ma voix au conseil des ministres et à glisser un mot à l'oreille de M. Thiers, je l'engagerais à déployer la plus grande mansuétude envers les journalistes, principalement envers ceux qui s'intitulent démocrates ou libres-penseurs. — Alors, me répondrait le Président, vous me conseillez la clémence universelle? — Mon Dieu, oui! Sans chipoter sur les mauvais ou les bons, je pardonnerais à toute la bande.

Le journaliste chrétien se résigne; il accepte l'injustice d'une condamnation, il se fait un mérite de la souffrance et ne maudit pas ses juges.

Mais l'autre journaliste, celui qui ne croit ni à Dieu ni à diable, se révolte devant les poursuites et devant la sentence des tribunaux, comme un bouledogue devant un manche à balai. La correction que vous lui infligez ne le corrige pas, elle l'exaspère. Pour lui la prison n'est pas un châtement, c'est un outrage, un attentat monstrueux à sa dignité d'homme libre. Un cheval rétif se cabre sous l'éperon, frémit, souffle des naseaux, puis devient docile et se calme entièrement, lorsqu'il a senti la main solide et ferme d'un habile écuyer. Mais le journaliste dont je parle?... je vous mets au défi de le dompter, quels que soient votre force et l'énergie de votre persistance! Ruades sur ruades, mors aux dents, courses échevelées à travers les terrains défendus, et casse-cou définitif, voilà ce que vous obtiendrez de lui en dernier ressort.

L'indépendance absolue, sans règle et sans mesure, lui sert de religion. Que voulez-vous? il a été dressé dans ces principes-là. Toute tentative de contrôle relative à son idée politique devient un crime à ses yeux. Posez un obstacle devant le parti pris de ce qu'il nomme ses convictions, il bondit, écume, s'exalte jusqu'à la rage. Vous devenez aussitôt l'objet de sa haine, de son exécution, de sa vengeance implacable, vous qui non-seulement avez l'audace de le

contredire, mais encore qui poussez l'abus ou le droit du pouvoir jusqu'à rogner son budget par l'amende, jusqu'à saisir ce héros, cet apôtre, ce colosse de liberté, cet aigle d'émancipation sans limite pour le coffrer dans une cellule de Sainte-Pélagie.

C'est tout simplement une absurdité.

Vous mettez en cage un pierrot qui vous a donné un coup de bec, et quand, un beau matin, la porte de cette cage vient à s'ouvrir, il en sort un vautour qui fond sur vous, pauvre Prométhée gouvernemental! et s'empresse de vous déchiqueter tout vivant. Il vous rongera le cœur, si vous en avez un, et cela est couvert d'une chair si molle!

Ouvrez l'histoire, vous pourrez vous convaincre que toutes les crises révolutionnaires ont eu pour prélude des rigueurs exercées contre les journalistes.

Mais alors il faut donc se laisser dévorer par ces gens-là?

Ce n'est pas absolument nécessaire. Échappez à cette extrémité funeste, en usant contre eux d'un moyen de défense plus adroit que l'amende et la prison.

J'entends les hommes du pouvoir me demander si je connais ce moyen? Ils sont capables de me le payer fort cher. Ecoutez donc, messieurs du Cabinet, le voici.

Plus de répression judiciaire contre les journalistes, voilà le premier point, le point capital. Cependant vous désirez leur fermer la bouche, ou tout au moins combattre victorieusement les articles désagréables qu'ils vous lancent aux jambes sans repos ni trêve. C'est facile :

AYEZ PLUS D'ESPRIT QU'EUX!

Et ne croyez pas que je plaisante. La question est assez grave pour qu'on la traite sérieusement. Jadis, sous l'Empire, lorsque MM. Jules Favre, Picard, Pelletan, Jules Simon, et autres inviolables, cassaient les vitres sans gêne et allaient souvent plus loin que les journalistes sur le terrain de l'opposition systématique, de l'insolence et de la haine; lorsque, dis-je, ils en avaient fini avec leurs excès de tribune, lorsqu'ils étaient au bout de leurs diatribes, est-ce que M. Rouher, ce grand homme aujourd'hui méconnu, ne venait pas saper les argumentations folles, montrer l'injustice de l'agression et culbuter de fond en comble les retranchements de l'ennemi? Eh bien! puisque jadis on lançait en avant M. Rouher, comme ministre de la parole, est-ce que vous ne pouvez pas aujourd'hui, tout de suite, à l'heure même, prendre à votre service un ministre de la plume?

« — Fichtre! c'est une idée cela! »

Si c'est une idée, je le crois bien. Votre illustré et nouveau fonctionnaire déploiera le même dévouement, la même puissance, et remportera les mêmes victoires.

Exemple.

Un journaliste parle, raisonne, critique,

accuse, déblatère: on riposte au plus vite, — et dans ses colonnes mêmes, c'est la légalité, c'est le droit, — on riposte, non par un de ces communiqués lourds, pâteux, indigestes, qui provoquent les bâillements du lecteur et ne changent en aucune sorte sa façon de voir; mais par un article pimpant, spirituel, plein de finesse, un chef-d'œuvre de logique et de style; un véritable feu roulant d'éloquence écrite à faire pâlir l'ex-éloquence parlée de M. Rouher.

Conclusion :

1° Vous donnez gratuitement à la presse parisienne de la copie, et de la bonne. Si elle ne vous en sait pas gré, c'est un détail futile dont vous n'avez pas à tenir compte. 2° Vous dissipez les impressions fâcheuses causées au public par la malveillance de vos contradicteurs, en plaidant vous-même votre cause avec fermeté. 3° Vous débarrassez les journalistes du cauchemar de l'amende et de la perspective affreuse de la prison. Je ne serais même pas surpris que les plus bourrus et les plus indécorables devins sent à la longue vos amis et vos admirateurs. Le talent fait de ces prodiges-là.

Et vous aurez du talent, c'est convenu.

Voilà mon moyen. Je vous le donne gratis, et je ne demande pas même à être ministre pour en diriger l'application.

Bulletin Politique

Nous sommes un peu en retard avec la discussion du projet de loi sur l'Internationale et avec d'autres nouvelles sérieuses.

D'abord que M. Sacaze, rapporteur de la commission a très-bien défendu le projet. On voit que M. Sacaze est mieux qu'un homme politique, c'est un homme instruit et un homme de bien.

Quant au contre-projet de M. de Pressensé, qui concerne moins l'Internationale que la liberté des cultes, il ne nous intéresse en aucune sorte et n'a pas davantage intéressé la Chambre. Lorsqu'une horde de bandits menace le corps social tout entier, vient-on parler de M. de Marcellus, de Royer-Collard, de Tertullien et de l'édit de Nantes? C'est aujourd'hui 18 mars l'anniversaire de la naissance de la Commune. Est-ce que M. de Pressensé n'a pas vu le monstre, ou se figure-t-il qu'on l'a étouffé au berceau?

Ce contre-projet et un autre aussi intempestif ont été repoussés.

Un discours de M. Dufaure a été accueilli par d'universels applaudissements, — rendons justice à qui de droit, — et M. Tolain avec sa « rupture du contrat social » et ses phrases grotesquement habillées à la Rousseau a obtenu un four de premier ordre. Mais pourquoi M. Jules Favre ne comprend-il pas mieux la situation qu'il s'est faite? Quand l'attitude de la majorité lui indique clairement qu'il n'a plus désormais qu'à garder le silence, pourquoi se permet-il encore de prendre la parole, surtout pour dire que la loi sur l'Internationale est « contraire à tous les principes? »

M. Ducarre, un membre de la gauche, a été magnifique et a dit carrément sa façon de penser sur l'ignoble association. Nous parlerons de cet honnête homme.

Enfin la loi est votée. Les socialistes, les

communeux, les pétroleurs et autres bandits de même espèce n'ont qu'à bien se tenir.

* *

A propos du rapport sur la loi Victor Lefranc, déposé par M. Grivard, et dont la rédaction laisse décidément toute liberté aux discussions constitutionnelles, M. Thiers aurait dit : « — Je suis obligé de céder, mais je vous revaudrai cela ! » Une vieille femme obstinée et rancunière ne dirait pas mieux. En pareil cas, un gouvernement sage, voyant qu'il se heurte à une majorité, s'incline, retire son projet et ne souffle mot.

Qui est-ce qui a donc signé à M. Thiers un brevet d'homme habile ?

* *

L'illustre M. Laurier, l'homme de l'emprunt de Londres, appelé pour donner des éclaircissements à la commission des marchés, balbutiait à chaque phrase et ne se souvenait de rien.

Il y a de cela huit ou dix jours, et le citoyen Gambetta, s'il eut été témoin de l'embarras de M. Laurier, n'aurait eu garde de relever le lendemain avec tant d'impertinence le mot de M. Pouyer-Quertier sur les dettes contractées « honorablement ou autrement. »

La même commission s'occupe aujourd'hui de certain marché de havresacs confectionnés à l'étranger, sur lequel le fournisseur aurait gagné cent douze mille francs... partagés avec ? *Dio lo sa.*

Par le plus charmant des effets rétroactifs, on a fait bénéficier ce fournisseur du décret du 28 janvier 1874, pour un marché passé à la fin de l'année précédente. Est-ce assez pur ? Vous avez eu raison, citoyen Gambetta de dénoncer l'immoralité des marchés de l'Empire. Mais ceux du gouvernement du 4 septembre ?... Eh ! eh ! eh ! voici que la commission les examine !

Attendez, citoyen, ne montez pas si vite au Capitole.

Ont-ils assez crié contre le système des virements ? Lisez donc un peu les détails que nous donne la *Patrie* sur les doctrines financières de l'école de septembre. M. Esquiros, le fameux sous-dictateur de Marseille était bien autrement versé que M. Janvier de la Motte dans l'art d'arrondir les budgets. Quelle élasticité ! Jugez-en plutôt.

Le premier acte de M. Esquiros est la réquisition d'une somme de 179,000 fr. qui devient le fonds d'origine d'une trésorerie spéciale établie à la préfecture. Tout d'abord cette institution extraordinaire passe inaperçue, mais un jour arrive où des comptes sont demandés au citoyen Esquiros, et alors on trouve dans la liste des dépenses administratives, des notes de ce genre :

Comestibles, payés à Debout et Chafrau, 10,847 fr. ;

Une chemise ;

Deux chemises ;

A la femme de chambre, à compte 20 fr. ;

A Bourquet, raccommodage d'une paire de souliers, 90 c. ;

Langoustes, merlans, maquereaux, oursins, clovises, bouillabaisse ; frais de voitures, 4,648 fr. ;

Écuries, 4,655 fr. ;

Le proconsul a le goût des voyages : la trésorerie spéciale en paye les frais, ci : 1,716 fr. Des appointements divers, attribués on ne sait à quels fonctionnaires mystérieux, s'élèvent à 20,103 fr. Il y a en outre des frais généraux cotés à 11,581 fr., et il ne faut pas croire que l'on comprenne dans ce chiffre le chauffage et l'éclairage, car ces dépenses constituent un chapitre séparé de 2,354 fr.

On arrive ainsi à tarir la trésorerie spéciale. Mais on n'a pas fait le moindre virement.

Bref, le proconsulat du citoyen Esquiros coûte 200,000 francs aux contribuables.

Ce n'est pas tout. Devinez où arrive la Commune de Lyon au terme de son exercice financier ? A un déficit injustifiable de quatre millions.

Et à Paris, pour ne citer qu'un exemple entre cent, la vérification des comptes de 1870 révèle une dépense de 1,500 fr. pour glaces, rafraîchissement et... eau de Cologne ! Ces chiffres sont attribués au conseil de révision.

« On ne comprend pas tout d'abord, dit le *Courrier de France*, pourquoi les membres de ce conseil parfument leurs mouchoirs aux frais des contribuables. Mais on découvre bientôt que cette eau de Cologne est un simple virement destiné à déguiser des four-

nitures de tabac. Le luxe oriental du narguillé s'était introduit dans le palais municipal sous l'administration de M. Jules Ferry. »

* *

Une lettre du comte de Bourbon de Linières, publiée par le *Journal des Débats*, qui a bien voulu l'insérer ces jours-ci, sans la commenter en aucune façon, nous a semblé par ce fait même légèrement suspecte.

Il paraît que le signataire de la lettre admet deux légitimités.

C'est-à-dire qu'il place le droit héréditaire de la branche cadette sur la même ligne et au même niveau que celui du comte de Chambord. Il vient de s'attirer aujourd'hui de la part de l'*Univers* cette réplique un peu verte :

« On n'a pas assez d'esprit quand on en a trop, et nous trouvons (en dehors de la politique) qu'on n'est pas assez légitimiste quand on reconnaît deux légitimités, ayant des droits égaux de tout point.

» Alors si ces deux légitimités ne s'accordent pas, pour quelque cause que ce soit, l'une de ces légitimités a le droit évident de supplanter l'autre. L'acte peut être indélicat, même indécent, mais il est légal, et les peuples n'ont qu'à reconnaître pour plus vraie la légitimité qui a montré plus de force ou plus d'agilité.

» Est-ce l'opinion de M. le comte de Bourbon-Linières ? Est-ce l'opinion de LL. AA. les princes de Bourbon-d'Orléans ? Nous ne sommes pas si légitimistes que cela, et notre légitimité à son tour, notre légitimité française et catholique réclame contre l'arrangement. Nous avons un vieux traité avec Jésus-Christ que nous demandons à faire passer avant le traité d'Utrecht, et nous ne reconnaissons pas aux légitimistes cumontistes le droit de nous engager sous le sceptre des premiers Bourbons venus. »

* *

C'est aujourd'hui lundi que doit venir la discussion sur le projet de loi Victor Lefranc. Bien que M. Thiers ne parle plus du projet et ne manifeste plus contre les remaniements de la commission, l'hostilité des premiers jours, ce silence ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes. Que le gouvernement cède sur l'article 2, rien de plus probable, mais montrera-t-il la même flexibilité vis-à-vis de l'article 1^{er} ? C'est ici que des doutes s'élèvent, on croit généralement que M. Thiers militera pour introduire dans cet article une sanction expresse du régime républicain. La gauche, naturellement, appuiera les efforts de M. Thiers et, si l'article 1^{er} était repoussé, se rallierait à l'amendement de M. Marcel Barthe. Dans le cas d'un échec complet on pense que M. Victor Lefranc donnerait sa démission.

A GAMBETTA-RABAGAS.

(Suite.)

Était-ce la France, l'amour de ton pays, qui t'animaient et te donnaient ton hystérie guerrière ?

Non ! car il n'y avait qu'un mot dans ta bouche, un seul, le mot REPUBLIQUE !

La république ! mais qu'avaient à faire avec elle les zouaves de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les mobiles du Sud-Ouest tout entier, la plus grande partie de la France ?

Tu n'avais vu dans toute cette épouvantable guerre qu'une chose, l'occasion de fonder ta république. Et rien ne te coûtait pour l'établir. Alors tu fis ce que prescrivait Mirabau pour la liberté, tu lui fis un matelas de cadavres.

Ainsi qu'aux soirs d'orage, il s'était répandu sur tout le sol de France des nuées de tétards démagogues. Il y en avait tant, que tu avais appelé à toi tous les consommateurs de France, tous les chevaliers de l'absinthe, tous les néophytes libéraux baptisés dans le mélé-cassis.

Quelques-uns étaient tes amis, tu les avais connus au CAFÉ DES AVEUGLES, lorsque tu y allais, afin d'avoir dans ta vie l'occasion d'être roi. Les autres, d'où venaient-ils ? L'Italie, l'Espagne, l'Amérique, s'étaient

déversées sur notre pays, et tu voulus nous faire croire que ce qui n'était que des égouts était des fleuves. Pour savoir leurs noms, à la plupart d'entre eux, il suffirait de le lire sur leurs épaules, à travers leur chemise rouge.

Ayant la France à défendre, voulais-tu donc faire comme fit autrefois la ville de Saint-Malo, qui se défendit non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens !

Et cette épouvantable orgie dura des mois entiers ; pendant des mois, la France fut piétinée par les bottes molles de ces poltrons galonnés — et il fallait bien que tout cela se terminât.

La France, beaucoup plus ruinée, beaucoup plus pillée par toi, par ta prétendue défense nationale que par l'invasion, la France fit la paix.

Et tu t'en allas tranquillement aux bords de la mer.

Pendant que chacun comptait les blessures de son corps, les douleurs de son âme, quand chacun pleurait et signait, la main tremblante, cette paix douloureuse et fatale, toi tu foulais de tes pantoufles le sable argenté de la plage ; la brise marine te rendait l'appétit, tu humais les senteurs du printemps, tu trouvais resplendissant et azuré le ciel d'Espagne et... tu laissais faire la Commune !

Car ils y étaient, tous tes amis ; toi seul y manquais, comme tu manquas toujours aux heures de la bataille.

Et tu gardas le silence, n'ayant jamais un mot de blâme pour les assassins, jamais un regard sévère pour les incendiaires.

Puis, quand tout fut fini, tu revins.

Tu te souvins alors que tu fus l'homme des cimetières ; tu avais défendu Baudin, mais tu n'avais pas fait comme lui, pas plus que tu n'as fait comme ce Gaston Crémieux, abandonné par toi, quand il vivait encore, et dont tu guettais la mort pour pouvoir manifester sur sa tombe.

Tes lauriers, à toi, poussent sur la tombe des autres.

Et maintenant, tu as si bien fait ton affaire qu'il est encore possible que tu reviennes au pouvoir.

C'est que tu connais bien ton pays ! Tu savais qu'en France il suffit de rester deux mois tranquille pour faire tout oublier.

Car on a tout oublié, puisque, dans une enceinte de députés français, on tolère ta présence, puisque Cicéron se tait devant Catilina.

Ecoute, nous nous retrouverons un jour, je le sais, je le crois, je le crains pour mon pays.

Peut-être même, ô Cyclope de Belleville ! nous enfermeras-tu de nouveau dans ta caverne.

Oh ! alors, ce sera parmi nous comme une lutte pour savoir qui reprendra le tison enflammé pour achever de l'aveugler ; puis tu pourras après, tant que tu voudras, remplir de hurlements le rivage et poursuivre à coups de rochers impuissants les compagnons d'Ulysse partis sur le vaisseau de la France !

PAUL DE CASSAGNAC.

(Le Pays.)

Faits et propos du jour.

Le 11 mars, à Rome, dans l'église Saint-Laurent *in Lucina*, une messe a été célébrée devant l'image de Notre-Dame de la Santé, pour demander au Ciel la prolongation des jours de Pie IX. Une foule immense y assistait.

* *

La commission de l'enseignement primaire a décidé que l'enseignement serait

gratuit pour tous les enfants dont les familles sont hors d'état de payer et dont la liste sera dressée par la commission scolaire, approuvée par le conseil municipal, et définitivement arrêtée par le conseil départemental. Les familles auront la faculté de choisir entre les écoles officielles et les écoles libres. On leur remettrait des *bons d'école*, valables pour toutes les écoles situées sur la commune, et remboursables sur les fonds communaux.

* *

Les réfugiés de Genève avaient effectivement tenté un mouvement sur les frontières de l'Est ; mais les précautions militaires, prises à temps, ont suffi pour mettre en fuite ces échappés de la Commune. D'un autre côté, la police a mis la main sur des ballots de circulaires que Karl Max envoyait aux membres français de l'Internationale.

* *

Paris-Journal a décidé la spécialité des nouvelles curieuses. C'est lui qui le premier a fait connaître le numéro 606 de M. Jules Simon dans l'Internationale. Il affirme aussi, de façon non moins certaine, que M. Jules Favre fait aussi partie de cette association. Il a le numéro 1847.

Ce renseignement a été puisé par lui dans l'épreuve du rapport qui vient d'être adressé à la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre.

* *

Une charmante fantaisie de l'*Etoile* d'Angers :

« Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir avec Adolphe. Un jour elle dit : Je ne permets pas à Madame de trouver ma cuisine mauvaise ; j'ai plus d'expérience que Madame et après tout je n'ai nul besoin de rester au service de Madame ; si ce plat n'est pas du goût de Madame, voici mon tablier. Sa maîtresse se résigne à la garder malgré ses impertinences ; au risque d'une indigestion et même d'un empoisonnement elle cherche à s'habituer aux fantaisies culinaires d'Adolphe. Elle apprend qu'Adolphe se prévaut auprès de toutes les commères du voisinage du triomphe qu'elle a obtenu ; elle s'efforce de dissimuler le légitime mécontentement qu'elle peut éprouver de ces caquets. Mais voici qu'Adolphe commence à passer toutes les bornes. Elle va jusqu'à dire à d'indiscrets voisins : Que Madame ose donc me congédier, elle verra ce qui lui arrivera ; c'est moi qui la mettrai à la porte. Poussée à bout par les insolences d'Adolphe, sa maîtresse se décide enfin à lui signifier qu'elle ne tient pas outre mesure à ses offices. Aussitôt Adolphe de se radoucir et de parler d'accommodements. Elle trouve qu'en définitive la place est bonne, et malgré ses économies, qui lui permettraient de vivre aisément sans salaire, elle aurait grand chagrin de ne plus manier la queue de la poêle et de n'avoir plus les petits revenus de sa cuisine. »

* *

La *Gazette des Tribunaux* nous renseigne sur le cas du citoyen Mottu :

« M. Mottu a été arrêté en vertu d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction Foulhoux. Mais la politique est complètement étrangère à cet événement.

» M. Mottu a été arrêté comme prévenu :

» 1^o Du délit de distribution de dividendes fictifs ;

» 2^o De quatre chefs de banqueroute simple ;

» 3^o De quatre délits d'abus de confiance.

» L'instruction a porté sur l'emploi des

fonds de la souscription Baudin, dont M. Mottu avait été dépositaire.

» M. Mottu comparaitra le jeudi 24 mars devant la 7^e chambre correctionnelle. »

On assure qu'un autre membre du conseil municipal de Paris serait en fuite, laissant derrière lui un énorme passif.

La main de Dieu !...

On ne s'explique pas, dit *Paris-Journal*, l'incroyable persistance de M. Jules Favre à s'exposer sans cesse à la colère et à l'indignation d'un auditoire dont il agace le système nerveux. Nous pensons que cet homme est fou. Il a tout au moins la folie du cynisme. Quand il ne parle pas, il cherche les places où il est le plus en vue, le bureau des secrétaires, le couloir où passent tous les députés, la grande avant-scène de gauche, où les bancs sont disposés en gradins très-apparents.

M. Jules Favre semble avoir peur de lui. Il redoute de se trouver seul. Il recherche la société de ses semblables; il parle tout haut, il aime le tumulte, parce qu'alors il n'entend pas sa conscience. Il paraît que les sarcasmes dont on l'abreuve, les interruptions sanglantes qui viennent frapper ses oreilles, sont moins cruelles à entendre pour lui que les remords qui grondent dans son cœur.

Le Midi continue à être la proie d'un excellent esprit :

Il vient d'être saisi, dans une maison de la rue Saint-Genès, à Bordeaux, une grande quantité de munitions de guerre : quarante-quatre mille cartouches Remington.

Dans la même ville, il a fallu saisir, avant-hier, un journal au pétrole : la *Tribune*. La veille, une perquisition avait été pratiquée dans les bureaux du journal, en vertu d'une commission rogatoire; il s'agissait de chercher le manuscrit d'articles poursuivis pour outrages à la morale et à la religion, publiés par la *Tribune*, sous ce titre : *Les Mystères d'un évêché, scènes de la vie jésuitique*, et dont les auteurs présumés sont les nommés : Moul, prêtre, chanoine titulaire de la cathédrale de Bordeaux, domicilié rue d'Albret, à Bordeaux; Junqua, prêtre attaché à titre auxiliaire à l'église Saint-André, domicilié rue Verteuil, 1, à Bordeaux.

Comme vous voyez, il est excellent l'esprit qui règne dans le Midi.

M. Thiers a coutume de dire qu'on lui a confié la République en dépôt. Il y a là une erreur ou une équivoque qui nous étonne de la part d'un esprit aussi perspicace et aussi lucide. On a confié à M. Thiers le gouvernement de la France, lequel, grâce à Dieu, n'a jamais été confondu avec la République.

Le *Figaro* mettait hier un bien beau mot sur le compte de M. Guizot. Nous doutons que l'auteur de *l'Histoire de la civilisation* soit ici le vrai père. Quoiqu'il en soit, le mot est superbe :

« — Ce Thiers est si malin, aurait dit M. Guizot, qu'il a trouvé le moyen d'être le général en chef des deux armées en présence. »

— Combien y a-t-il d'académiciens ? demandait-on hier à Dumas fils.

— Quatre cents, je crois.

— C'est impossible ! vous devez mettre un zéro de trop.

— Je n'en mettrai jamais autant qu'il y en a.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS,
D'ANGERS.

DISCOURS

De réception de M^r Freppel.

« Messieurs,

» Je suis bien touché de l'honneur que vous me faites de m'admettre au sein de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Vous avez sans doute voulu vous souvenir que l'Évêque d'Angers assistait de droit aux séances de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts dont vous êtes les héritiers et les continuateurs; et si l'un de mes prédécesseurs du XVII^e ou du XVIII^e siècle avait pu entendre les discours que vous venez d'applaudir, il se serait convaincu que la fille n'a point dégénéré de sa mère; et peut-être, car dans ce temps-là on savait encore le latin, peut-être même aurait-il répété le vers du poète : *Mater pulchra, pulchrior filia*. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'œuvre des Ménage et des Livonnière n'a pas péri entre vos mains. Aucun de vos associés anciens ou modernes ne vous aurait trouvés inférieurs à votre passé. Réaumur eût écouté avec un vif intérêt la dissertation de physique agricole dont votre procès-verbal porte encore les traces. Racine fils et Florian eussent battu des mains au touchant récit d'une des plus belles manifestations de la charité angevine. Notre immortel David se serait reconnu sans peine dans le visiteur de Goethe, qu'un spirituel compagnon de voyage vient de mettre en scène avec un accent d'admiration si ému; et enfin, Voltaire lui-même, le méchant qu'il était, aurait cessé d'appeler l'Académie d'Angers « une honnête fille qui ne faisait point parler d'elle, » car l'on parlera, je l'espère, de l'éloge si délicat et si gracieux que votre président d'honneur vient de consacrer à la mémoire d'un homme resté pour nous l'un des types les plus purs du gentilhomme chrétien, qui sait puiser dans l'énergie de sa foi un dévouement à toute épreuve et des convictions inébranlables.

» Cependant, messieurs, permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas sans quelque tristesse que j'évoque devant vous ces souvenirs du passé. Malgré le soin pieux que vous mettez à recueillir l'héritage des siècles précédents, vous n'êtes pourtant qu'un reste de cette puissante vie scientifique et littéraire dont la ville d'Angers était jadis le foyer. Vous le voyez, je ne sais pas éviter les pièges qu'on me tend; et, dès les premiers pas, je cède à la tentation de traiter un sujet qui, depuis quelque temps, est toujours sur mes lèvres, parce qu'il est dans mon cœur; et, comme l'a dit l'Évangile : *EX ABUNDANTIA CORDIS OS LOQUITUR*. La faute en est un peu à votre président d'honneur, qui s'entend merveilleusement à faire vibrer les cordes sensibles. Il y a quelques semaines, dans une autre enceinte, il se comparait modestement au sacristain qui sonnait les sermons de Massillon. Cette comparaison, je ne saurais l'admettre, comme trop flatteuse pour moi et trop humble pour lui; mais s'il y tenait absolument, je serais obligé d'ajouter que ses discours, à lui, n'ont pas même besoin d'être sonnés, tant il est sûr d'avance de voir toujours son auditoire au complet. Et en tout cas, messieurs, si quelque cloche a été touchée ce soir, je dois avouer que, pour moi, c'est la bonne, celle qui frappe juste et

me va droit au cœur. C'est pourquoi je n'hésite pas à y répondre, en me rendant de bonne grâce à l'invitation qui m'est faite.

» Reportons-nous donc, si vous le voulez, à cette année 1686 où l'intendant de Nointel installait solennellement l'Académie des Belles-Lettres, dont vous avez repris les traditions trop longtemps interrompues. Quelle était alors, au point de vue qui m'occupe, la physionomie de cette ville qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà, en 1364, « une source incessante de sciences, qui produit depuis des siècles des hommes de haut conseil ? » A qui l'eût contemplée dans ce temps-là, elle se serait présentée tout d'abord avec sa grande Université, œuvre de ses évêques, des papes et des rois. De ce tronc antique et vénérable partaient cinq branches vigoureuses : les Facultés de Théologie, de Droit canonique, de Droit civil, de Médecine et des Arts. A ces branches, nourries d'une même sève, venaient se rattacher, comme autant de rameaux, une quarantaine de collèges dont un seul, le COLLEGE NEUF ou d'ANJOU, comptait en 1682 plus de 2,000 élèves. Et ce n'est pas l'Anjou seulement qui alimentait cette source féconde de vie intellectuelle; sous le nom de NATIONS, les provinces avoisinantes, comme les régions plus éloignées, venaient chaque année y verser leur tribut annuel : il y avait là, outre la nation d'Anjou, les nations de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine, de France et d'Allemagne. On eût dit un temple majestueux vers lequel on affluait de tous côtés par autant de portiques à la fois semblables et divers. Voilà le spectacle qu'offrait aux amis de la science et des fortes études l'ancienne capitale des Plantagenets, vers l'époque où vos prédécesseurs se réunissaient pour la première fois dans la salle du pavillon réservé à leurs travaux.

» Et maintenant, messieurs, je ne veux pas comparer, car toute comparaison est odieuse. Laissez-moi seulement regretter et espérer. Oui, je regrette ces grandes choses du passé disparues du milieu de nous sans que rien d'équivalent soit venu les remplacer. Oui, j'espère qu'elles n'auront pas été détruites sans retour et que la vie scientifique reflurira dans nos provinces, d'où elle s'était presque retirée. Vers la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, la France a senti le besoin de resserrer son unité nationale, et, à certains égards, ce mouvement était juste et légitime. Mais, comme il arrive trop souvent dans l'histoire des peuples, l'exagération d'une idée vraie est venue aboutir à une erreur fatale. Au lieu de l'unité nous avons eu l'uniformité, et une centralisation excessive a pris la place d'un état de choses où la réunion des forces sociales vers un but unique laissait peut-être à désirer. Les hommes d'État qui ont présidé aux destinées de notre pays depuis quatre-vingts ans n'ont pas assez compris que, loin d'affaiblir l'unité d'une nation, la vie municipale et la vie provinciale ne font que la fortifier en se déployant à l'aise dans le milieu naturel qui lui est assigné. Sans doute; il est bon, il est utile de constituer fortement la tête ou le centre du corps social; mais si vous ne voulez pas que la vie soit absorbée sur un seul point, au détriment du reste, il faut la laisser circuler librement sur toute la circonférence. Je vois ici des docteurs en médecine qui le diraient mieux que moi : amener la pléthore dans un membre, c'est atrophier les autres. Nous avons commis cette faute; et le problème difficile, mais inévitable de ce temps-ci, c'est de rendre aux fractions importantes du territoire national leur énergie et leur vie propre, sans compromettre en rien ce que nous tenons tous à

conserver, ce qui doit rester le but constant de nos vœux et de nos communs efforts, l'harmonie et l'unité indissoluble de la grande famille française. »

De ce qui précède, Monseigneur conclut que l'idée de supprimer toutes les anciennes universités, afin de les remplacer par une institution unique, ayant seule le privilège d'ouvrir des cours et de conférer des grades, est une idée pour le moins incomplète, et que la décentralisation de l'enseignement devient une nécessité de premier ordre. Il veut une « concurrence sérieuse et loyale, qui trouve dans l'association son complément et son correctif. » Les universités d'outre-Rhin, sœurs et rivales tout ensemble, se gouvernent chacune d'après ses propres statuts. « Elles luttent de zèle autant que d'habileté dans le choix des méthodes, dans la composition du personnel, dans l'ordre et la distribution des études. Ce sont là des leçons qu'il est bon de méditer, même quand on les reçoit d'Allemagne. » L'avantage des universités locales est énorme pour les jeunes étudiants, « qui ont besoin de trouver autour d'eux une sollicitude active et vigilante, qui les suive partout, qui les préserve du danger de l'isolement et leur permette de se retrouver au terme du stade universitaire avec une foi intacte et des mœurs restées pures.

« Et ne dites point, continue le prélat, qu'en donnant à l'éducation religieuse et morale une plus grande place dans la vie universitaire, on nuirait peut-être au progrès des études. Je vous prierai seulement de calculer tout ce que la science gagnerait à recouvrer un temps perdu dans le désordre, dans des agitations malsaines, dans des divertissements et des folies qui ne devraient avoir de nom dans aucune langue. Non, le développement de l'esprit n'a jamais souffert des élévations du cœur; et, comme le disait déjà un ancien, Pindare, « Ce n'est qu'avec le secours de Dieu que l'intelligence humaine se pare des fleurs de la science. »

» J'ai dit brièvement quelle idée je me forme d'une université catholique; j'aurai sans doute l'occasion de m'en expliquer davantage, quand le moment sera venu. Mais ce que je tiens à déclarer dès maintenant, c'est que nous ne sommes nullement des révolutionnaires. Nous n'entendons toucher à rien de ce qui existe; nous désirons simplement bâtir à côté, autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et mieux, s'il est possible. Or, pour bâtir, il faut un emplacement; et cet emplacement, Messieurs, me semble tout trouvé. Il y a des villes prédestinées pour telle fin plutôt que pour telle autre : c'est la tradition et le travail des siècles qui leur marquent la voie providentielle; et il ne faut pas aller témérairement contre ces traditions consacrées par le temps et par le consentement général. On risque de se heurter à la volonté de Dieu, qui dispose en souverain des hommes et des choses d'ici-bas. Il se forme à la longue des centres d'attraction qu'on ne déplace pas facilement, et auxquels il faut toujours revenir pour ne pas manquer le but. Si, par exemple, au lieu de suivre la tradition qui leur indiquait Louvain, mes vénérables collègues de Belgique avaient transféré à Bruxelles ou à Anvers leur institution universitaire, malgré l'importance de ces deux villes, ils eussent commis une grande faute et compromis à jamais le succès de leur œuvre. Il en est de même pour nos régions. D'autres cités de l'Ouest, sœurs de la vôtre, pourront lui disputer la palme du commerce et de l'industrie, et même l'emporter sur elle par suite d'une situation privilégiée; mais l'Université d'Angers est un fait historique qui s'impose à

tout le monde et qui a traversé les siècles avec un éclat que nul ne saurait contester. La ville, au sein de laquelle ont afflué, tant de siècles durant, le Maine et la Bretagne, la Normandie et l'Aquitaine, comme une image vivante de ces fleuves qui viennent se joindre et se mélanger sur notre sol ; la ville qui d'Ulger à Charles V et à Charles VII, de Jean XXIII à Eugène V, a vu les évêques, les papes et les rois travailler à faire d'elle un foyer incessant de sciences et de lumières ; la ville qui, au commencement du XIII^e siècle, recueillait les débris des écoles de Paris pour agrandir et reconstituer les siennes ; la ville au nom de laquelle se rattachent les souvenirs d'une Université que l'un de mes prédécesseurs pouvait appeler sans présomption « la seconde du royaume, » et dont le P. d'Avrigny disait « qu'il n'y en avait pas dont la foi fût plus pure, ni qui eût été plus constamment attachée à l'Église et au centre de l'unité » ; notre ville, dis-je, avec son doux climat, ses habitudes paisibles, sa population aussi intelligente qu'hospitalière, est marquée du doigt de Dieu pour redevenir ce qu'elle a été, le siège d'une grande université.

» Pour cela, Messieurs, que nous faut-il ? deux choses, le secours de Dieu qui ne nous fera pas défaut, et la liberté que nous attendons avec confiance d'une Assemblée aussi capable de la comprendre que digne de l'accorder. Pour le reste, je m'en rapporte à vous, car je sais à qui je parle. Quant à moi, qui ne connais d'autre bonheur que le vôtre, et qui aime cette terre de l'Anjou, plus encore peut-être que vous ne l'aimez vous-même, c'est là ma pensée de tous les jours ; et s'il m'était donné de voir revivre ces grandes choses pendant mon épiscopat, ah ! ce jour-là je chanterais le NUNC DIMITTIS avec joie et sans regret, sûr que serais d'avoir travaillé à l'œuvre la plus fructueuse que vos fils et vos petits-fils puissent recueillir de vos mains.

» Laissez-moi, en attendant, vous remercier de l'attention si bienveillante et si sympathique que vous venez de prêter à ce trop long discours. Tout en paraissant m'éloigner de l'objet de votre réunion, j'étais constamment près de vous ; car, que vous le vouliez ou non, vous êtes un rejeton de l'ancienne Université d'Angers. Vous êtes nés de la même pensée, et vous tendez au même but. Sa résurrection sera pour vous le principe d'une nouvelle vie. Votre compagnie, relevée et grandie, formera le couronnement de l'œuvre. Être admis dans votre sein, ce sera une palme de plus ; et l'on passera de l'Université à l'Académie, comme on passe du mérite à la récompense et du travail à l'honneur. »

Dans la même séance, M. de Falloux a lu une notice extrêmement remarquable sur M. le comte de Quatrebarbes.

Après avoir esquissé la biographie de son héros, en traits éloquentes et rapides, et montré le comte de Quatrebarbes étendant à toute la contrée son génie d'activité et d'amélioration, M. de Falloux ajoute :

» C'était bien un homme des anciens temps ; car jamais il ne vit, dans les avantages de la naissance ou de la fortune, autre chose que des devoirs, autre chose qu'une dette contractée envers la Providence et exigible au profit de l'humanité. Jamais vous ne surprendrez dans ses actes ou dans ses écrits un sentiment isolé, personnel, séparé de l'intérêt public. S'il recueille les souvenirs de la campagne d'Afrique, c'est pour rendre hommage à ses chefs et mieux faire comprendre à la France l'importance de sa conquête ; s'il réédite la

exciter l'émulation de ses contemporains par le souvenir des ancêtres ; s'il s'attache au bon roi RENÉ, c'est qu'il veut doter l'Anjou d'un double monument, un monument littéraire, merveille en outre d'exécution typographique sortie des presses angevines, un monument en bronze, trophée de gloires angevines dû à un illustre ciseau angevin. Cette laborieuse résurrection du roi René, œuvre d'historien et de poète, d'archéologue et d'artiste, eût suffi pour lui ouvrir les portes de l'Institut, s'il eût voulu prendre le temps et la peine d'y frapper ; mais un autre souci l'absorbait déjà, et de la même plume qui se complait à raconter les tournois de la chevalerie, à répéter le chant des troubadours, il a hâte d'écrire l'histoire de sa chère commune de Chanzeaux, parce qu'il y retrouve l'héroïsme désintéressé du Vendéen, et une tradition qui lui est doublement chère, celle du vénérable Pierre Goureau, surnommé le Père des Pauvres. Toutes ses admirations, toutes ses émotions sont fécondes et empreintes de cette grande impartialité du cœur qui s'attache au bien partout où il le trouve, qui ne connaît point de castes dans la vertu et craint de laisser inaperçue l'Physope à côté du cèdre ! Quand il a salué un grand de la terre, il a besoin d'honorer l'humble et le petit. Voyez-le s'agenouiller, baigné de larmes, devant le tombeau du marquis de Bonchamps : « Ah ! dit-il, voilà une gloire pure dignement glorifiée, mais le monument du général gentilhomme appelle le monument du général paysan, » et il n'aura pas de cesse qu'il n'ait élevé l'un en regard de l'autre, et bâti à St-Florent une chapelle, doublée d'une institution charitable, pour y abriter la tombe de Cathelineau. »

M. de Falloux parle ensuite des convictions politiques et religieuses du comte. Cette grande maison de France, « sous le sceptre de laquelle notre patrie est restée pendant si longtemps la reine des nations européennes » (1) possédait tout son dévouement. Il fut porté à la députation en 1846, et « toutes les fractions de la Chambre l'accueillirent avec les témoignages d'une considération exceptionnelle. Il fit entendre en l'honneur de la Vendée une interruption restée mémorable dans les fastes parlementaires. La révolution de 1848 ramena M. de Quatrebarbes en Anjou.

« Il rentra dans la retraite, continue son panégyriste, sans jamais entrer dans le repos, et prit des années sans jamais vieillir. Les malheurs du Souverain-Pontife le trouvèrent aussi ému, aussi bouillant qu'il eût pu l'être dans l'ardeur de la jeunesse. Quand on est fier d'avoir eu des aïeux à la croisade, il faut être heureux d'y avoir des fils ou d'y marcher soi-même. M. de Quatrebarbes le pensa et le sentit ainsi. L'appel du général de Lamoricière ne le trouva pas un instant incertain ou indifférent. Il déroba quelques jours sa résolution à la tendresse qui veillait sur lui ; mais ce ne fut que pour mieux assurer cette résolution même, et lorsque M^{me} de Quatrebarbes attendait une lettre de voyage datée de Suisse, elle reçut la lettre d'un Croisé datée de Rome et bientôt d'Ancône. Là aussi, il a laissé deux souvenirs qui le résument tout entier, car il était toujours tout entier, sans réserve, de cœur, d'âme et d'esprit, dans tout ce qu'il faisait : il a tiré le dernier coup de canon contre la flotte piémontaise, forçant le port d'Ancône, et il a légué à cette ville les règlements municipaux les plus ingénieusement conçus et les plus charitablement appliqués. Cinq de ses proches, la fleur de sa famille, l'avaient

(1) Oraison funèbre de M. le comte de Quatrebarbes, par M^{sr} Freppel, évêque d'Angers.

rejoint sous le drapeau pontifical, tant il savait rendre contagieux l'amour du beau et le dévouement du bien. Deux d'entre eux, Georges d'Héliand et Bernard de Quatrebarbes, y trouvèrent une mort héroïque, et Zacharie du Reau, l'un des rares survivants de Castelfidardo, accourait encore près du général de Charette pour recevoir à Patay une blessure que l'on crut longtemps mortelle.

» Il eût été un père incomparable, on en put juger par son inconsolable douleur à la perte d'un fils unique enlevé dès le berceau ; on en put juger aussi par cette paternelle sollicitude reportée sur chacun de ses neveux, devenus tous des fils adoptifs, par ses larmes à la mort des deux chères victimes dont il disait avec simplicité : « Dieu a choisi parmi nous les plus jeunes, parce qu'ils étaient les meilleurs. » Mais plus il mettait d'énergie à surmonter sa douleur, plus cette douleur concentrée et creusait son ravage au fond de son âme. Bientôt il fut visible que tant de deuils publics ou privés allaient triompher de sa puissante organisation.

« Le dernier coup, le coup de la mort lui fut porté par la défaite de la France. Pour les âmes ainsi trempées, le patriotisme, c'est la vie même. La nature s'éclaire ou s'assombrit selon que le soleil respicendit ou se voile ; les cœurs comme celui de M. de Quatrebarbes s'épanouissent ou s'assombrissent aussi, selon que la grandeur de la patrie se relève ou s'affaïsse, et quand la patrie est vaincue, ils n'ont pas toujours la force de survivre. Le voilà sur son lit de mort : tous les siens sont accourus, tous les soins sont prodigués, toutes les prières s'unissent pour le retenir encore sur la terre. M. de Quatrebarbes ne se fait point d'illusion sur son état, mais il essaye d'en détourner la pensée de ceux qu'il aime pour leur parler encore de la France. « Vous ne me pleurez pas longtemps, leur dit-il, car bientôt la France régénérée vous consolera de ma perte. » Ces mots furent presque les derniers qu'il put articuler encore. C'était mourir comme il avait vécu, le regard toujours fixé sur les mêmes vœux, sur les mêmes espérances, inébranlable dans sa foi comme dans son courage.

» Toute la population de Chanzeaux et l'élite de la Vendée se disputèrent l'honneur de porter à sa dernière demeure sa dépouille mortelle, qui repose aujourd'hui entre une école et une salle d'asile fondées par lui ; ces deux gardiens de son tombeau sont en même temps les deux emblèmes de sa vie : le travail et la charité.

» Pour apprécier dans son ensemble et dans sa vérité tout ce que fut et tout ce qu'aurait pu être M. de Quatrebarbes, il faut, messieurs, se reporter à des temps où la société eût présenté toutes ses conditions normales, et où notre éminent compatriote eût pu donner pleine carrière à tous les élans de son cœur, à toutes les facultés de son esprit. La vie publique prête de grandes forces aux hommes qu'elle n'écrase pas ; elle empêche la flamme intérieure de ne briller que par éclairs et de se consumer rapidement, faute d'aliment ; elle impose les grands efforts, en traçant les grands devoirs ; elle stimule et contient l'ambition, en lui proposant les grands buts, et quand, après la tâche accomplie, elle remet à l'histoire le droit de récompenser les serviteurs de la patrie, elle a préparé d'avance un cadre pour le portrait, ou un piédestal pour la statue. Dans les temps de révolution, les destinées sont plus inégales : il y a des hommes qui renoncent à leur part dans le patrimoine commun, qui, mutilés ou bannis volontaires, acceptent, au sein même de leur pays, quelques-unes des

tristesses de l'exil, et préfèrent l'austère approbation de la conscience à un sourire de la fortune. M. de Quatrebarbes fut de ce nombre, et ne pouvant pas nous donner l'un des plus beaux modèles de l'homme de guerre ou de l'homme d'État, il nous a laissé du moins l'un des plus rares et des plus parfaits modèles de l'homme de bien. »

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain des *Lettres de Rome* qui offriront un grand intérêt à nos lecteurs.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*, sous ce titre : NOS DÉPUTÉS :

M. Berthauld proposait à la loi contre l'Internationale un contre-projet qui a été repoussé et qui se résumait dans la proposition suivante :

« L'association dite l'Internationale des travailleurs est déclarée illicite.

» Tous les groupes appartenant à cette Association qui se sont constitués en France, sous le titre de sections, fédération, ou sous quelque autre appellation que ce soit, sont dissous, et défense est faite à leurs affiliés, français ou étrangers, de se réunir publiquement ou secrètement. »

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre cette proposition, excepté M. Delavau, absent par congé.

Avant-hier soir, dit le *Courrier des Deux-Sèvres*, vers six heures, les nommés Baziraud Jean, ouvrier ponceur, âgé de 22 ans, et Faucher, garçon boulanger, son camarade, après avoir dîné à Saint-Martin, près Niort, ont eu la malheureuse idée d'aller dans un bateau et de s'amuser à le faire balancer. Baziraud, ayant perdu l'équilibre, est tombé dans la rivière ; repêché quelques minutes après, et malgré les soins qui lui ont été donnés, on n'a pu le rappeler à la vie.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ANNÉE 1872.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que les rôles des contributions directes de 1872 sont déposés chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, 50, pour y être mis en recouvrement.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant les trois mois qui suivront la date de la publication mentionnée sur les bordereaux.

Les contribuables qui n'ont pas intégralement soldé leurs contributions de 1871 sont invités à se libérer dans le plus bref délai.

Mairie de Saumur, le 18 mars 1872.

Le Maire,
R. BODIN.

Dernière heure.

Paris, 17 mars.

L'Assemblée a continué dans la séance d'hier la discussion sur le budget.

M. Raudot veut qu'on supprime dix pour cent sur les honoraires de la Présidence (M. Thiers, qui était au banc des ministres, se lève et sort) et sur ceux de tous les représentants. Cette proposition n'a pas été du goût de la Chambre.

Aujourd'hui, lundi, suite de la discussion sur le budget.

On parle beaucoup d'un cartel envoyé par le prince de Beaufreumont au général Douay.

M. Fournier part aujourd'hui pour Rome.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Saumur, imprimerie de P. GODET.